

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 9 avril 2008 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel préfet-suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

| | | | |
|------|-------------------|--------------|----------------------------|
| M. | Ulrick Chérubin | Maire | Amos |
| M. | Lionel Pelchat | Maire | Barraute |
| M. | Jean-Pierre Naud | Maire | Berry |
| M. | Rosaire Guénette | Maire | Champneuf |
| M. | Michel Larouche | Représentant | La Corne |
| Mme. | Micheline Bureau | Mairesse | La Morandière |
| M. | René Martineau | Maire | La Motte |
| M. | François Lemieux | Maire | Landrienne (20h30) |
| M. | Gilles Labbé | Maire | Launay |
| M. | Jean-Yves Gingras | Maire | Preissac |
| M. | Daniel Lalancette | Maire | Rochebaucourt |
| M. | Maurice Godbout | Maire | Saint-Dominique-du-Rosaire |
| M. | Luc Pomerleau | Maire | Saint-Félix-de-Dalquier |
| M. | Réal Nolet | Représentant | Saint-Marc-de-Figuery |
| M. | Gaétan Chénier | Maire | Saint-Mathieu-d'Harricana |
| M. | Clément Turgeon | Maire | Sainte-Gertrude-Manneville |
| M. | Jacques Trudel | Maire | Trécesson |
| M. | Léopold Goulet | Représentant | TNO Lac-Chicobi (Guyenne) |

Ainsi que :

| | | |
|------|------------------|--|
| M. | Michel Roy | Directeur général. |
| Mme. | Doris Jubinville | Directrice générale adjointe. |
| M. | Pascal Perreault | Analyste-rechercheur en Sécurité Incendie. |
| M. | Normand Grenier | Directeur du Service d'Aménagement. |

031-04-2008

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Élections (explications par M. Michel Roy) :
 - 4.1 Nomination d'un secrétaire d'élection.
 - 4.2 Nomination de deux scrutateurs.
 - 4.3 Poste de préfet :
 - 4.3.1 Candidatures.
 - 4.3.2 Fermeture des candidatures.
 - 4.4 Représentant de Zone s'il y a lieu :
 - 4.4.1 Candidatures.
 - 4.4.2 Fermeture des candidatures.
 - 4.5 Poste de préfet suppléant s'il y a lieu :
 - 4.5.1 Candidatures.
 - 4.5.2 Fermeture des candidatures.
 - 4.6 Déclaration solennelle des élus.
 - 4.7 Autorisation de signature des effets bancaires.
 - 4.8 Remerciements à M. Yvon Leduc, représentant de la ville d'Amos.
 - 4.9 Avis de motion – Modification du règlement # 79 « Composition du Comité Administratif ».
 - 4.10 Compensation au préfet suppléant pour représentation.
5. Rencontre avec la Commission Scolaire Harricana – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2008 à 2011).
6. Procès-verbaux :
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 mars 2008.
 - 6.2 Suivi du Comité Administratif du 2 avril 2008.
7. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
8. Correspondance.
 9. Administration :
10. CLD Abitibi :
 - 10.1 Représentants de la MRC d'Abitibi.
 - 10.2 Promotion et sentiment d'appartenance – Suivi.
 - 10.3 Planification territoriale – Suivi.
 - 10.4 Pacte Rural – Projets territoriaux :
 - 10.4.1 Festival H2o – Spectacle historique.
 - 10.4.2 Club Chasse et Pêche – Champ de tir à Trécesson.
 - 10.4.3 Mouvement de la relève d'Amos-Région – Guide d'intégration socioprofessionnelle « L'indispensable ».
 - 10.4.4 Centre de santé et de services Sociaux Les Eskers de l'Abitibi – Projet travailleur de milieu.
11. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie :
 - 11.1 Chapitres 5, 6 et 7.
 - 11.2 Plan de travail (échancier).
 - 11.3 Consultation publique.

12. Service d'Aménagement :
 - 12.1 Dépôt de rapports d'activités pour l'année 2007 :
 - 12.1.1 Programmes d'amélioration de l'habitat.
 - 12.1.2 Comité Consultatif d'Urbanisme.
 - 12.1.3 Comité Consultatif Agricole.
 - 12.2 Renouvellement de mandat au Comité Consultatif Agricole.
 - 12.3 Gestion des matières résiduelles – Bilan 2007.
 - 12.4 Plan général d'aménagement forestier 2008-2013 – Unité d'aménagement 086-51 – Protection de l'eau souterraine.
 - 12.5 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées – Demande d'implication de la Conférence Régionale des Élus.
13. Service Forêt :
 - 13.1 Comité Consultatif Forêt – Représentants.
 - 13.2 Comité de relance et de diversification de Launay – Municipalités ciblées.
 - 13.3 Convention d'aménagement forestier :
 - 13.3.1 Retrait des municipalités de Berry, Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt.
 - 13.3.2 Ministère des Ressources Naturelles – Délais pour renouvellement.
 - 13.4 Fonds de mise en valeur des ressources du milieu forestier de la MRC d'Abitibi (règlement # 76) – Projet de modification.
 - 13.5 Coopérative de Travail de Guyenne – Table de concertation – Projet pilote d'intensification de l'utilisation des ressources – Représentant de la MRC d'Abitibi.
 - 13.6 Conférence Régionale des Élus de l'A-T – Avis sur le Livre Vert.
14. Service d'Évaluation :
15. Municipalités :
16. TNO :
 - 16.1 Entretien des chemins d'été pour 2008, 2009 et 2010 :
 - 16.1.1 TNO Lac-Despinassy.
 - 16.1.2 TNO Lac-Chicobi (Guyenne).
 - 16.2 Agent de développement rural pour les TNO et la municipalité de Launay.
17. Autres sujets :
 - 17.1 Comité de Sécurité Publique – Rencontre d'information.
 - 17.2 Conférence Régionale des Élus de l'A-T :
 - 17.2.1 Représentation de la MRC d'Abitibi.
 - 17.2.2 Organisation de journées d'ateliers sur les réalités des communautés algonquines.
18. Sujets de discussion sans prise de décision :
19. Informations :
 - 19.1 Revue de presse :
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Ann Bourget devient directrice générale.
 - Fédération Québécoise des Municipalités – Commentaires sur le projet de Loi 60 « Loi modifiant la Loi sur la police ».
20. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

ÉLECTION AUX POSTES DE PRÉFET, D'UN MEMBRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU PRÉFET SUPPLÉANT :

EXPLICATIONS CONCERNANT L'ÉLECTION DU PRÉFET :

Monsieur Michel Roy, à titre de président d'élection, explique aux maires qu'après vérification auprès du Ministère des Affaires Municipales et des Régions, le mandat du préfet qui sera élu ne se terminera pas en novembre 2008, soit la fin du terme initial du mandat de Monsieur Chrérubin; il sera de deux (2) an (Loi sur l'organisation territoriale municipale).

Après avoir répondu aux questionnements des maires, Monsieur Roy débute la procédure d'élection.

032-04-2008 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ÉLECTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que Madame Doris Jubinville soit nommée secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

033-04-2008 NOMINATION DES SCRUTATEURS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Larouche, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé et unanimement résolu que Monsieur Normand Grenier ainsi que Monsieur Pascal Perreault soient nommés scrutateurs.

ADOPTÉE

- 034-04-2008 **POSTE DE PRÉFET :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu de présenter Monsieur Jacques Riopel, maire de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, au poste de préfet.
- ADOPTÉE
- 035-04-2008 Il est proposé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Daniel Lalancette et unanimement résolu de présenter Monsieur Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute, au poste de préfet.
- ADOPTÉE
- 036-04-2008 **FERMETURE DES CANDIDATURES AU POSTE DE PRÉFET :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de préfet.
- ADOPTÉE
- POSTE DE PRÉFET :**
- Le président d'élection s'enquiert auprès de Monsieur Lionel Pelchat s'il accepte le poste.
- IL REFUSE.
- Le président d'élection s'enquiert ensuite auprès de Monsieur Jacques Riopel s'il accepte le poste.
- IL ACCEPTE.
- Le président d'élection déclare donc Monsieur Jacques Riopel, maire de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, élu au poste de préfet.
- 037-04-2008 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 1 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA CORNE, LANDRIENNE ET SAINT-MARC-DE-FIGUERY :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Larouche et unanimement résolu de présenter Monsieur Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 1.
- ADOPTÉE
- 038-04-2008 **FERMETURE DES CANDIDATURES AU POSTE DE REPRÉSENTANT DE LA ZONE 1 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de représentant de la Zone 1 au sein du Comité Administratif.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 1 :**
- Monsieur Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu au poste de représentant de la Zone 1 au sein du Comité Administratif.
- 039-04-2008 **POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras et unanimement résolu de présenter Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte et représentant de la Zone 3, au poste de préfet suppléant.
- ADOPTÉE
- 040-04-2008 **FERMETURE DES CANDIDATURES POUR LE POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de préfet suppléant.
- ADOPTÉE

POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :

Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte et représentant de la Zone 3, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

DÉCLARATION SOLENNELLE DES ÉLUS :

Suite à ces élections, chaque élu déclare solennellement qu'il remplira avec honnêteté et fidélité, les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités et est assermenté par Monsieur Michel Roy, commissaire à l'Assermentation du district judiciaire d'Abitibi (# 117099).

041-04-2008 **AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES :**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Jacques Riopel, préfet, ou en son absence Monsieur René Martineau, préfet suppléant, ainsi que Monsieur Michel Roy, directeur général, ou en son absence Madame Doris Jubinville, secrétaire-trésorière adjointe, à signer les effets bancaires pour les comptes suivants à la Banque Nationale du Canada :

MRC d'Abitibi : 00509-21
Service Forêt : 03-577-25
TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy : 03-284-23

ADOPTÉE

042-04-2008 **REMERCIEMENTS À M. YVON LEDUC, REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS, ADMINISTRATEUR SORTANT :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Daniel Lalancette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de remercier Monsieur Yvon Leduc, représentant de la ville d'Amos et administrateur sortant, pour ses bons services au sein du Comité Administratif depuis novembre 2006.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT # 79 « COMPOSITION DU COMITÉ ADMINISTRATIF » :

Compte tenu que le règlement numéro 79 « Composition du Comité Administratif » prévoit aux articles 1.3 et 1.4 que l'élection des membres du Comité Administratif et du préfet suppléant se tient au mois de novembre de chaque année, Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert auprès des maires s'ils souhaitent une modification au règlement pour que l'élection se tienne en avril pour s'ajuster à l'élection du préfet qui se tiendra dorénavant tous les deux (2) ans en avril.

Après discussion, il est convenu de maintenir le statu quo.

COMPENSATION FINANCIÈRE AU PRÉFET SUPPLÉANT POUR REPRÉSENTATION :

Compte tenu que le règlement numéro 66 prévoit la rémunération des membres du Comité Administratif et du préfet mais que rien n'est prévu pour le préfet suppléant, Monsieur Michel Roy, directeur général, demande aux maires s'il serait à propos de faire une modification audit règlement pour prévoir une compensation financière au préfet suppléant lorsqu'il a à remplacer le préfet.

Après discussion, il est convenu qu'un projet de règlement soit soumis à l'attention des maires pour la prochaine rencontre de l'Assemblée Générale des maires et de plus, la résolution suivante est adoptée.

043-04-2008 **COMPENSATION À M. JACQUES RIOPEL, PRÉFET SUPPLÉANT :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Trudel et unanimement résolu que la rémunération du préfet, telle que prévue à l'article 4 du règlement numéro 66 « Fixant la rémunération du Comité Administratif et du préfet » soit versée à Monsieur Jacques Riopel pour la période du 12 mars au 9 avril 2008 puisqu'il a assumé la charge de préfet suppléant compte tenu de la démission de Monsieur Ulrick Chérubin le 12 mars 2008.

ADOPTÉE

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2008-2009, 2009-2010 ET 2010-2011 :

Monsieur Guy Baril, directeur général, de la Commission Scolaire Harricana, présente aux maires le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 de la Commission Scolaire Harricana dont copie leur a été transmise le 27 mars dernier, avec l'avis de convocation à la présente rencontre.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 MARS 2008 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2008.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 AVRIL 2008 :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait le suivi des dossiers qui ont été traités lors de la rencontre du Comité Administratif du 2 avril 2008 et répond aux questionnements des maires.

Suite aux discussions, il est convenu de soumettre à nouveau à l'analyse du Comité Administratif, la représentation de la MRC d'Abitibi sur le Comité CSA de Abitibi Bowater.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :****MRC d'Abitibi-Ouest :**

La MRC souhaite un appui à sa résolution numéro 08-45 par laquelle elle demande au ministre des Ressources Naturelles et de la Faune :

- Le maintien au-delà de 2009 du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier dans sa forme actuelle;
- Une bonification des sommes allouées dans ledit programme;
- Une confirmation dans les plus brefs délais.

Ambulances Abitémis Inc. :

Nous avons reçu une demande d'appui pour l'obtention d'un véhicule ambulance supplémentaire pour desservir le territoire.

INVITATIONS :

| | |
|--|--|
| Contrôle Routier Québec Inauguration officielle du nouveau poste de Rouyn-Noranda | Mardi, le 15 avril 2008 à 11h00 |
| Union des Municipalités du Québec Assemblée générale annuelle et extraordinaire | Samedi, le 26 avril 2008 De 12h30 à 15h30 Centre des Congrès de Québec |

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :**

Dans une correspondance datée du 19 mars dernier, le ministère nous fait part des conditions nécessaires aux développements domiciliaires dans des secteurs qui ne sont pas desservis par un système d'aqueduc et d'égout. Il rappelle à cet effet, l'importance de prévoir les développements domiciliaires en fonction de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).

Ministère des Transports :

- La ministre des Transports nous confirme que la MRC recevra une subvention de 101 523\$ pour l'année 2008 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (TNO).
- Le ministère nous informe que la municipalité de Trécesson n'est pas admissible au Programme de reconnaissance des villages-relais puisqu'elle ne possède pas quatre (4) services que doit offrir un village-relais, soit la restauration, l'hébergement, le dépannage mécanique et un guichet automatique.

Accusé réception :

| DATE | ORGANISME | SUJET (RÉSOLUTION) |
|------------|---|---|
| 2008-03-25 | François Gendron, Député d'Abitibi-Ouest | # 024-03-2008 Fermeture de Scierie Gallichan à Launay – Appui à la municipalité de Launay – 20% du CAAF. |
| 2008-04-02 | Bernard Généreux, président Fédération Québécoise des Municipalités | # 019-03-2008 Abris sommaires – Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune. |

045-04-2008

LIVRE VERT – PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II – DEMANDE DE MAINTIEN :

ATTENDU que l'entente de gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II prendra fin le 31 mars 2009;

ATTENDU que le ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, a déposé un « Livre Vert » intitulé « La forêt, pour construire le Québec de demain »;

ATTENDU que le ministre ne confirme pas, dans ce Livre Vert, le maintien du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

ATTENDU que les objectifs du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier sont, entre autres :

- De promouvoir le développement régional et la création d'emploi;
- De favoriser l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier;
- D'accroître la production forestière;
- De favoriser la participation des collectivités aux prises de décisions en matière de gestion et de mise en valeur des ressources de leur territoire.

ATTENDU que le Volet II a permis, depuis le début du programme, la création et/ou le maintien de nombreux emplois dans le domaine forestier;

ATTENDU que la qualité des projets réalisés dans le Volet II a contribué de façon remarquable à la mise en valeur du milieu forestier;

ATTENDU que les municipalités locales et la MRC d'Abitibi ont su bien s'intégrer et participer activement au programme;

ATTENDU que les nombreux résultats et retombées ci-haut décrits démontrent, à notre avis, l'atteinte des objectifs du programme;

ATTENDU que la non reconduction du programme aurait pour conséquences :

- Une diminution de la mise en valeur des ressources du milieu forestier;
- Une perte directe d'emplois;
- Une perte de la répartition (priorisation) équitable pour l'ensemble des municipalités et qui reflète la volonté du monde municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, ce qui suit :

- Le maintien au-delà de 2009, du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier dans sa forme actuelle;
- Une bonification des sommes allouées dans ledit programme;
- Une confirmation dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

046-04-2008

AMBULANCES ABITÉMIS INC. – DESSERTE AMBULANCIÈRE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer Ambulances Abitémis Inc. dans ses démarches auprès de l'Agence régionale de la santé et des services sociaux et du Ministère de la Santé et des Services Sociaux afin d'obtenir un véhicule ambulance supplémentaire pour desservir la région.

ADOPTÉE

047-04-2008

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – REPRÉSENTANTS DE LA MRC D'ABITIBI :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemeix, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Centre Local de Développement Abitibi :

- Mme. Micheline Bureau, mairesse la municipalité de La Morandière;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- M. Gaétan Chénier, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana.

ADOPTÉE

TABLE EN PROMOTION ET SENTIMENT D'APPARTENANCE :

Madame Valérie Dugas, agente de développement touristique au CLD Abitibi, fait part aux maires de l'avancement des travaux de la Table en promotion et sentiment d'appartenance :

La première étape fût les consultations avec les élus municipaux et la population de la MRC au sujet de l'appellation de la MRC d'Abitibi, dont les maires ont d'ailleurs reçu copie du rapport final préparé par Madame Josée Couillard de Consensus Communication.

La seconde étape est de mettre en place une campagne promotionnelle pour atteindre les objectifs suivants : mettre en valeur les éléments de fierté du milieu, identifier les forces distinctives de la MRC d'Abitibi et promouvoir une image de marque pour fortifier le sentiment d'appartenance de la population. Pour ce faire, un sous-comité communication verra à ce que soit réalisés un plan marketing (fin juin) ainsi qu'un plan de communication (fin juillet) par des firmes régionales spécialisés dans ces domaines ce qui mènera à la mise en place d'outils promotionnels de la MRC d'Abitibi.

25^{IÈME} ANNIVERSAIRE DE CRÉATION DE LA MRC D'ABITIBI :

En collaboration avec le Comité mis en place pour souligner le 25^{ième} anniversaire de création de la MRC d'Abitibi, Madame Valérie Dugas, agente de développement touristique au CLD Abitibi propose de rafraîchir le logo de la MRC et d'organiser une activité spéciale pour en faire le lancement et ainsi fortifier encore plus le sentiment d'appartenance des citoyens de la MRC d'Abitibi.

Madame Dugas rappelle que suite aux consultations de cet automne, l'eau est ressortie comme élément distinctif de notre territoire et qu'il serait donc intéressant de faire des démarches pour obtenir l'élaboration de quelques modèles de logo qui tiendrait compte de cet élément.

Après discussion, il est convenu de mandater les représentants du CLD Abitibi pour faire des démarches de modification du logo de la MRC d'Abitibi et l'Assemblée Générale des maires analysera ensuite les proposition soumises.

PLANIFICATION TERRITORIALE :

Saisissant l'opportunité de la nouvelle Politique nationale de la ruralité et des retombées de la démarche de Concertation pour l'action, le CLD Abitibi a relancé son mandat, confié par la MRC d'Abitibi, d'élaboration d'une démarche de planification territoriale regroupant les acteurs du milieu socio-économique et politique du territoire. Donc, Madame Maryse Thibault, conseillère en développement rural au CLD Abitibi, dépose aux maires un document faisant état :

- Des principaux résultats recherchés de l'application d'une planification territoriale;
- De son mandat à titre de représentante des municipalités;
- Des documents qui seront utilisés;
- De l'implication souhaitée des élus.

Il est convenu de retenir la date du 29 avril 2008 à compter de 19h30 pour une rencontre d'échanges entre les maires et Madame Maryse Thibault. L'endroit reste à confirmer.

048-04-2008

PROJETS À CARACTÈRE TERRITORIAL DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2008-2009 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Gaétan Chénier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Trudel et unanimement résolu que les projets suivants soient présentés à titre de projets à caractère territorial pour analyse par le Comité de pilotage dans le cadre du Pacte Rural 2008-2009 :

- Festival H2_o – Spectacle historique;
- Club Chasse et Pêche – Champ de tir;
- Mouvement de la Relève d'Amos-région – Guide d'intégration socioprofessionnelle « L'indispensable »;
- Centre de Santé et de Services Sociaux Les Eskers de l'Abitibi – Travailleur de milieu.

ADOPTÉE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE :

Monsieur Pascal Perreaut, analyste-rechercheur en Sécurité Incendie entretient les maires de l'état d'avancement du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Chapitres 5, 6 et 7 :

Les maires ont reçu copie des chapitres 5, 6 et 7 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui traitent des points suivants :

- Chapitre 5 – Les objectifs proposés et la planification de la sécurité incendie;
- Chapitre 6 – La mise en œuvre;
- Chapitre 7 – Suivi de la planification.

Plan de travail :

| | |
|----------------------|--|
| Janvier à avril 2008 | <ul style="list-style-type: none">• Finalisation des rencontres avec les municipalités;• Écriture des chapitres sur la mise en œuvre;• Finalisation de l'écriture des plans de mise en œuvre des municipalités de la MRC;• Analyse par Mme. Nathalie Sigouin de la MRC d'Antoine Labelle;• Analyse par le conseiller du Ministère de la Sécurité Publique;• Corrections suite à l'analyse;• Corrections grammaticales du document. |
| Mai à juin 2008 | <ul style="list-style-type: none">• Présentation du document aux municipalités;• Début des consultations publiques; |
| Juillet et août 2008 | <ul style="list-style-type: none">• Ajustement s'il y a lieu aux consultations et analyse finale du conseiller du Ministère de la Sécurité Publique; |
| Septembre 2008 | <ul style="list-style-type: none">• Adoption par les municipalités et la MRC;• Dépôt au Ministère de la Sécurité Publique. |

Consultations :

Après discussion, il est convenu de tenir trois (3) consultations publiques sur le territoire de la MRC d'Abitibi afin de rejoindre le plus possible les gens intéressés et ainsi favoriser leur présence. Les consultations seront donc réparties pour se tenir dans l'Est, dans l'Ouest et au centre du territoire de la MRC d'Abitibi.

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2007-2008 :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, invite les maires à prendre connaissance du rapport d'activités 2007-2008 pour les Programmes d'amélioration de l'habitat.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2007 :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, invite les maires à prendre connaissance du rapport d'activités 2007 pour le Comité Consultatif d'Urbanisme.

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2007 :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, invite le maire à prendre connaissance du rapport d'activités 2007 pour le Comité Consultatif Agricole.

049-04-2008

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES – CENTRE ABITIBI :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu de nommer Monsieur Rolland Dumais pour représenter l'Union des producteurs agricoles, Centre Abitibi sur le Comité Consultatif Agricole. Le mandat de Monsieur Dumais se terminera en avril 2011.

ADOPTÉE

PLAN DES GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉCUPÉRATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D’ABITIBI – BILAN 2007 :

Les maires sont invités à prendre connaissance du bilan 2007 de la récupération sur le territoire de la MRC d’Abitibi lequel fait état des résultats suivants :

| Bilan de la collecte des ordures 2007 du secteur résidentiel (tm) | |
|--|-------|
| Ordures inscrites au bilan 2007 | 5 951 |
| Ordures enfouies au LES d’Amos | 5 151 |
| Ordures enfouies par années (estimé) | 7 120 |
| Ordures - Moyenne provinciale | 6 586 |

| Bilan de la récupération 2007 du secteur résidentiel (tm) | |
|--|--------------|
| Collective sélective | 1 457 |
| Peintures | 4 |
| Huiles usées | 259 |
| RDD | 7 |
| Pneus | 426 |
| Métaux | 294 |
| Encombrants | 2 |
| Textiles | 137 |
| Compostage | 425 |
| TOTAL : | 3 011 |

| Bilan de la collecte sélective 2007 du secteur résidentiel (tm) | |
|--|-------|
| Quantité collectée | 1 457 |
| Quantité matières valorisables | 3 012 |
| Collectées –vs- Matières valorisables | 48 |

| Bilan de la récupération totale 2007 pour la MRC d’Abitibi (tm) | |
|--|---------------|
| Municipal | 3 011 |
| ICI | 6 361 |
| CRD | 14 482 |
| TOTAL : | 23 854 |

PLAN GÉNÉRAL D’AMÉNAGEMENT FORESTIER 2008-2013 – UNITÉ DE GESTION 086 – 51 - PROTECTION DE L’EAU SOUTERRAINE – SUIVI :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d’Aménagement, présente aux maires l’avancement des négociations entre les bénéficiaires du contrat d’approvisionnement et d’aménagement forestier pour l’unité d’aménagement 086-51 concernant les mesures de protection de l’eau souterraine à intégrer dans le Plan général d’aménagement forestier 2008-2013.

Monsieur Grenier attire l’attention des maires sur les points en litige en résumant les demandes originales de la MRC d’Abitibi, les dernières propositions soumises par le Service d’Aménagement ainsi que les contre-propositions de l’industrie.

Après quelques questions, les maires concluent à la résolution suivante.

050-04-2008

PLAN GÉNÉRAL D’AMÉNAGEMENT FORESTIER 2008-2013 – UNITÉ DE GESTION 086 – 51 - PROTECTION DE L’EAU SOUTERRAINE – POURSUITE DE LA NÉGOCIATION :

ATTENDU que l’Assemblée Générale des maires, par sa résolution numéro 071-06-2007, adoptée le 13 juin 2007, demandait aux mandataires d’inscrire respectivement dans le Plan général et le Plan quinquennal d’aménagement forestier 2008-2013 des modalités d’interventions particulières afin de protéger la ressource en eau de la moraine et des eskers;

ATTENDU que les mandataires des unités d’aménagement forestier refusent d’intégrer l’ensemble des mesures de protection demandées par l’Assemblée Générale des maires de la MRC d’Abitibi;

ATTENDU que les représentants du Service d’Aménagement de la MRC d’Abitibi participent actuellement à des discussions avec un représentant du Ministère des Ressources Naturelles et de la faune de l’Unité de Gestion Harricana et avec le mandataire;

ATTENDU que le mandataire refuse d’intégrer au Plan général d’aménagement forestier les mesures liées;

- Aux travaux de scarifiage;
- À la répartition uniforme des secteurs de coupe;
- À la superficie des secteurs de coupe d’un seul tenant;
- À l’implication de la MRC d’Abitibi et des municipalités concernées afin de démarrer un projet de recherche dans le secteur de Saint-Mathieu-d’Harricana/La Motte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Gaétan Chénier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de poursuivre les négociations avec le mandataire et de mettre sur pied un comité de négociation formé des personnes suivantes :

- M. François Lemieux, maire de la municipalité de Landrienne;
- M. Gaétan Chénier, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana;
- M. René Martineau, maire de la municipalité de La motte;
- M. Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement;
- Mme. Guylaine Bois, conseillère en Environnement.

ADOPTÉE

051-04-2008

RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2,r.8) – DEMANDE D'IMPLICATION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALES DES ÉLUS :

ATTENDU que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs est saisi, depuis de nombreuses années, de la problématique d'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.8) sur les sols peu ou pas perméables en Abitibi-Témiscamingue ;

ATTENDU que les dispositions du règlement en vigueur sont inapplicables, qu'elles empêchent la construction de résidences et qu'elles compromettent grandement le développement rural de nos habitats ruraux, de villégiature et urbains non desservis par un réseau d'égouts et ce, dans le respect de l'environnement ;

ATTENDU que le Ministère de l'Environnement a mis en place le 12 mai 2000, un chantier spécifique afin de trouver une solution dans les meilleurs délais à la problématique de l'Abitibi-Témiscamingue ;

ATTENDU que lors d'une rencontre d'information en mars 2006, les représentants du ministère annonçaient que le chantier spécifique était prolongé jusqu'en novembre 2006 afin de poursuivre l'acquisition des connaissances sur les systèmes de champs de polissage modifié et du fibre à sable horizontal ;

ATTENDU que le rapport final du chantier spécifique n'a pas encore été rendu public et disponible un an après la fin des travaux pour des raisons encore inconnues;

ATTENDU que le ministère n'a pas transmis de communiqué ni de compte rendu sur l'avancement de la rédaction du rapport final du chantier spécifique Q.2, r.8 de l'Abitibi-Témiscamingue et rien ne laisse croire ou indiquer que le rapport final sera complété et diffusé ;

ATTENDU que les installations de traitement des eaux usées des résidences isolées actuelles situées dans le sol argileux contribuent à produire de la pollution et qu'aucune alternative économique acceptable n'est disponible ;

ATTENDU qu'une municipalité locale peut adopter un règlement portant sur le traitement des eaux usées des résidences isolées en vertu de l'article 19 sur la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU que le Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi propose d'adopter un tel règlement pour plusieurs raisons dont entre autres :

- Obtenir la reconnaissance de la problématique régionale par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Pars ainsi que son appui à la démarche pour trouver une alternative provenant du milieu en adoptant un règlement sur mesure pour la particularité de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Valider légalement un système de traitement plus efficace dans un sol imperméable de l'Abitibi-Témiscamingue en attendant de nouvelles technologies ;
- Inciter le milieu municipal, en s'appuyant sur des outils légaux, à uniformiser le système de traitement un sol imperméable (sol argileux) conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.8);
- Minimiser les poursuites contre une municipalité qui permettrait des installations dans un sol imperméable ;

ATTENDU que le règlement municipal viserait à prescrire les modalités et exigences de construction d'un système de champs d'épuration dans un sol imperméable représentatif de la région soit dans un sol argileux;

ATTENDU qu'avec l'approbation du ministre, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.8) continuerait de s'appliquer à l'exception des articles prévus dans le règlement municipal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 88 du Q-2,r.8 et au quatrième aliéna de l'article 124 de la Loi sur la Qualité de l'environnement ;

ATTENDU qu'une telle démarche implique l'appui de l'ensemble des intervenants politiques régionaux: MRC, Conférence des Préfets, Conférence Régionale des Élus et les députés, afin de convaincre le ministère d'approuver le règlement municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de demander à la Conférence Régionale des Élus de l’Abitibi-Témiscaminque:

- D’appuyer la démarche de la MRC d’Abitibi ;
- De concerter le milieu politique régional afin d’obtenir l’appui de chacun à cette démarche ;
- De financer la rédaction du règlement modèle et le document justificatif ainsi que le comité technique régional qui déterminera le contenu du règlement (système de traitement retenu).

ADOPTÉE

VÉRIFICATION DU QUORUM :

À 22h15, Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d’Amos, quitte la séance. Cette absence n’affecte toutefois pas le quorum qui est toujours atteint.

052-04-2008

COMITÉ CONSULTATIF FORÊT – REPRÉSENTANTS :

ATTENDU que le terme des représentants du Comité Consultatif Forêt est rendu à échéance et qu’il y aurait lieu que l’Assemblée Générale des maires nomme de nouveaux représentants ;

ATTENDU que compte tenu de l’analyse à venir concernant le Fonds de mise en valeur des ressources du milieu forestier ;

ATTENDU la connaissance de l’historique du dossier par les membres du Comité Consultatif Forêt déjà en place ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de prolonger le terme des membres du comité Consultatif Forêt soient :

- M. François Lemieux, représentant de la Zone 1 ;
- M. Maurice Godbout, représentant de la Zone 2 ;
- M. René Martineau, représentant de la Zone 3
- M. Daniel Lalancette, représentant de la Zone 4 ;
- M. Ulrick Chérubin, représentant de la ville d’Amos ;
- M. Michel Roy, directeur général ;
- M. Hans Carignan, directeur du Service Forêt ;
- Mme. Marie-Pier Fraser, secrétaire.

ADOPTÉE

053-04-2008

CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – COMITÉ DE RELANCE DE LAUNAY – MUNICIPALITÉS CIBLÉES :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Daniel Lalancette, appuyé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau et unanimement résolu que les municipalités faisant partie du Comité de relance de Launay dans le cadre du Contrat de diversification et de développement soient la municipalité de Launay et le TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et de demander à Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires Municipales et des Régions d’augmenter l’aide financière accordée compte tenu qu’il y a deux (2) comités sur le territoire de la MRC d’Abitibi qui touche directement quatre (4) municipalités et deux (2) TNO.

ADOPTÉE

CONVENTION D’AMÉNAGEMENT FORESTIER – RETRAIT DE CERTAINES MUNICIPALITÉS :

Les municipalités suivantes ont pris la décision de se retirer de la convention d’aménagement forestier de la MRC d’Abitibi :

| | |
|---------------|-------------------------|
| Berry | Résolution # 52-03-2008 |
| Champneuf | Résolution # 30-03-08 |
| La Morandière | Résolution # 043-03-08 |
| Rochebaucourt | Résolution # 35-03-08 |

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER – MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE – ÉTAT DE LA SITUATION :

Dans une lettre datée du premier avril 2008, le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune informait la MRC d'Abitibi qu'il ne serait pas en mesure de compléter toutes les étapes pour le renouvellement de la convention d'aménagement forestier au premier avril 2008 et que de ce fait, il accordait à la MRC d'Abitibi une prolongation de la convention actuelle jusqu'à la signature de la nouvelle convention.

Toutefois, compte tenu du retrait de certaines municipalités, le ministère nous transmettait une nouvelle lettre le 4 avril 2008, par laquelle il précise que la convention de la MRC d'Abitibi ne pourrait pas être prolongée et, que par conséquent, aucun permis d'intervention pour la saison 2008-2009 ne serait émis pour l'instant.

Après discussion, les maires conviennent de se réunir le 19 avril 2008 à compter de 10h00 pour faire le point entre eux sur la situation entourant la convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi.

RÈGLEMENT # 76 « FONDS DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER DE LA MRC D'ABITIBI – MODALITÉS DE GESTION » - MODIFICATION :

Les maires sont informés que suite au retrait de certaines municipalités de la convention d'aménagement forestier, il est devenu nécessaire de faire des modifications au règlement numéro 76 « Fonds de mise en valeur des ressources du milieu forestier de la MRC d'Abitibi – Modalités de gestion ».

Le projet, dont les maires ont d'ailleurs copie dans leur dossier, sera soumis à l'analyse du Comité Consultatif Forêt qui fera ses recommandations au Comité Administratif puis, à l'Assemblée Générale des maires, en vu d'adopter un règlement mieux adapté à la situation actuelle.

COOPÉRATIVE DE TRAVAIL DE GUYENNE – TABLE DE CONCERTATION – PROJET PILOTE D'INTENSIFICATION DE L'UTILISATION DES RESSOURCES :

La Coopérative de travail de Guyenne a initié une Table de concertation pour un projet pilote d'intensification de l'utilisation des ressources du territoire de proximité, et la MRC d'Abitibi est invitée à collaborer à cette nouvelle table de concertation comme partenaire de développement d'un nouveau mode de gestion forestière au Québec.

LIVRE VERT PORTANT SUR LA RÉVISION DU RÉGIME FORESTIER QUÉBÉCOIS – AVIS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE :

Les maires sont invités à prendre connaissance d'un document étant « l'Avis de la Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue » sur le Livre Vert portant sur la révision du régime forestier Québécois.

054-04-2008 **ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ DU TNO LAC-DESPINASSY POUR LES SAISONS 2008, 2009 ET 2010 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Daniel Lalancette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu de retenir la soumission présentée par Robert Noël & Fils (9045-9538 Québec Inc.) pour l'entretien des chemins d'été du TNO Lac-Despinassy pour les saisons 2008, 2009 et 2010. Les montants par année sont les suivants :

| | |
|------|------------|
| 2008 | 3 404.25\$ |
| 2009 | 3 506.33\$ |
| 2010 | 3 611.49\$ |

ADOPTÉE

055-04-2008 **ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ DU TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) POUR LES SAISONS 2008, 2009 ET 2010 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Larouche et unanimement résolu de retenir la soumission présentée par la Coopérative de Travail de Guyenne pour l'entretien des chemins d'été du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour les saisons 2008, 2009 et 2010. Les montants par année sont les suivants :

| | |
|------|-------------|
| 2008 | 26 984.24\$ |
| 2009 | 28 333.45\$ |
| 2010 | 29 751.87\$ |

ADOPTÉE

056-04-2008 **PACTE RURAL - AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL POUR LE TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LA MUNICIPALITÉ DE LAUNAY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gaétan Chénier et unanimement résolu de présenter une demande dans le cadre du Pacte Rural pour l'engagement d'un agent de développement rural en commun pour le TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et la municipalité de Launay.

ADOPTÉE

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – RENCONTRE D'INFORMATION :

Ce sujet est reporté à la rencontre du 14 mai 2008.

057-04-2008 **CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANTS DE LA MRC D'ABITIBI :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Trudel et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes sur le Conseil d'Administration de la Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue :

- M. Jacques Riopel, maire de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery et préfet;
- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos.

ADOPTÉE

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – ORGANISATION DE JOURNÉES D'ATELIERS SUR LES RÉALITÉS DES COMMUNAUTÉS ALGONQUINES :

Ce sujet est reporté à la rencontre du 14 mai 2008.

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des communiqués suivants en provenance de la Fédération Québécoise des Municipalités :

- Ann Bourget devient directrice générale;
- Commentaires sur le projet de Loi 60 « Modifiant la Loi sur la police ».

058-04-2008 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté René Martineau et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 23h00.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.